

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 3 avril 2019
à Gallargues le Montueux

Séance du 3 avril 2019

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 28 puis 30 en cours de séance

Membres votants présents : 25 puis 27 titulaires / 1 suppléant avec procuration

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 6

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 1 (Jean Michel ANDRIUZZI à Yvan COUDERC absent)

Nombre total de voix : 31 puis 33 en cours de séance

Le quorum est atteint : 26 puis 28/44 présents avec voix délibérative

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Jean Claude CAMPOS, , Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, Guy SCHRAMM, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Philippe GRAS, Gérard DUPLAN, René BALANA, Thierry AGNEL, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD-LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIEZ, François GRANIER.

Procurations : Noémie CLAUDEL à Jean Claude CAMPOS, Robert MONIER à René BALANA, André SAUZEDE à Véronique MARTIN, Pierre MAUMEJEAN à Marielle NEPOTY, Christophe TICHET à Monique CHRISTOL, André BRUNDU à Jean Paul FRANC.

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY,

Suppléants sans voix délibérative : Olivier PETRONIO, Daniel JULIEN,

Présence de (Pays de Lunel) : Richard PITAVAL,

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, André BRUNDU, Christophe TICHET, Annick CHOPARD, Alain REBOUL, Marie José DOUTRES, Jean François LAURENT, Freddy CERDA, Rober MONNIER, Isabelle DEBRIE, André SAUZEDE, Jean Michel ANDRIUZZI,

Administration :

Maxime CHARLIER Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

M. Jean Baptiste Estève, Président de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle accueille le comité syndical.

M. le Président Pierre Martinez remercie les délégués présents pour ce Comité syndical.

Quorum : Le quorum étant vérifié (28/44), la séance peut commencer.

Il est fait lecture des procurations reçues.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validation du compte-rendu du 19/12/2018 et du 27/02/2019
3. Approbation du compte de gestion 2018

4. Approbation du compte administratif 2018
5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019
6. Propositions budgétaires 2019
7. Indemnité allouée au comptable public
8. Demande de subvention pour le soutien à l'animation des réseaux d'acteurs dans le cadre de la stratégie tourisme du PETR
9. Candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »
10. Candidature au label « Vignobles et Découvertes »
11. Changement de locaux du siège du PETR Vidourle Camargue
12. Questions diverses, points d'information

La séance peut donc débiter.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Daniel Julien accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :
 Vote pour : 31
 Abstention : 0
 Vote contre : 0

2. Validation du compte-rendu du 19/12/2018 et du 27/02/2019

Présenté par M. Martinez.

Résultat du vote :
 Vote pour : 31
 Abstention : 0
 Vote contre : 0

3. Approbation du compte de gestion 2018

Présenté par M. Estève.

Il s'agit d'approuver le compte de gestion tenu par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour l'exercice 2018.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2018	4 380,44 €	370 703,51 €
Recettes 2018	20 756,27 €	371 232,07 €
Résultat de l'exercice 2018	16 375,83 €	528,56 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018.

Résultat du vote :
 Vote pour : 31
 Abstention : 0
 Vote contre : 0

4. Approbation du compte administratif 2018

Présenté par M. Estève.

Le compte administratif représente la comptabilité tenue par l'ordonnateur.

En conséquence, Monsieur le Président est invité à sortir de la salle pendant l'approbation.

Le compte administratif est parfaitement concordant avec le compte de gestion.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte administratif 2018 du Syndicat Mixte.

Résultat du vote :
 Vote pour : 30

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019

Présenté par M. Estève.

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture du compte administratif, il est proposé au comité syndical, après avis du Bureau, d'affecter le résultat 2018 de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget 2019.

Il est proposé au comité syndical, après avis du Bureau, d'affecter le résultat 2018 de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget 2019.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

Arrivée de M. Jean Denat et Mme Katy Guyot.

6. Propositions budgétaires 2019

Présenté par M. Martinez.

Le projet de budget primitif 2019 du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 546 477,77 €

- en section d'investissement à : 116 047,25 €

Proposition d'adopter le principe de voter par chapitre des dépenses et recettes

Les chapitres font l'objet d'une présentation individuelle et d'un vote.

RECETTES 2019	
Fonctionnement	Investissement
Ch. 002 Résultat reporté : 96 200,73 €	Ch. 001 Solde d'exécution positif reporté : 98 010,20 €
Ch. 013 Atténuations de charges : 12 710,05 € (Remboursement charges sociales congés maladie)	Ch. 10 Dotation fonds divers Réserves : 1 845,00 € (FCTVA)
Ch. 70 Produits des services : 69 240,00 € (Cotisation CCPL, Grau du Roi, Club entreprises, SIG)	Ch. 040 Opération d'ordre entre sections : 15 192,05 € (Amortissements)
Ch. 74 Dotations et participations : 354 526,99 € (Cotisations EPCI, Europe, Région, Départements)	Ch. 45 Opérations pour compte de tiers : 1 000. 00 € (Ligne mécénat)
Ch. 77 88 Produits exceptionnels divers : 13 800,00 € (Capital décès Yannick Reboul)	
Pour un total de : 546 477,77 €	Pour un total de 116 047,25 €

DEPENSES 2019	
Fonctionnement	Investissement
Ch. 011 Charges à caractère général : 219 600,00 € (Dépenses courantes du PETR liées aux locaux, à la communication et entretien) Spécificités prévues : appui à la mission tourisme	Ch. 20 Immobilisations incorporelles : 50 000,00 € (Etude suivie de travaux, expo, SIG, informatique, logiciel, film, photos)
Ch. 012 Charges de personnel : 270 500,00 € (Salaires et charges pour 6 ETP)	Ch. 21 Immobilisations corporelles : 63 047,25 € (Réseau, matériels, mobilier)
Ch. 022 Dépenses imprévues de fonct ^{mt} : 25 000,00 €	Ch. 27 Autres immobilisations financières : 2000,00 € (Dépôt et cautions versées)
Ch. 042 Opération d'ordre entre sections : 15 192,05 € (Amortissement)	Ch. 45 Opérations pour compte de tiers : 1 000,00 € (Ligne mécénat)
Ch. 65 Autres charges de gest. courante : 10 185,72 € (Indemnités élu)	
Ch. 66 Charges financières : 1 000,00 € (Si besoin crédit)	
Ch. 67 Charges exceptionnelles : 5 000,00 € (Si titres annulés)	
Pour un total de : 546 477,77 €	Pour un total de 116 047,25 €

Le Comité syndical adopte les propositions budgétaires 2019 présentées et d'autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :
Vote pour : 33
Abstention : 0
Vote contre : 0

7. Indemnité allouée au comptable public

Présenté par M. Martinez.

Le montant de cette indemnité, révisable chaque année, est calculé par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre.

Pour l'année 2019, les missions de comptable public seront assumées par Monsieur LACREU Hugues, Payeur Départemental.

Pour information :

Indemnités 2018 : 247,88€ (hors charges sociales 26,12 €)

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'exercice 2019
- De dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 5 de l'arrêté précité et sera attribuée à M. LACREU, Payeur Départemental du Gard
- De dire que la dépense sera prélevée à l'article 6225 de l'exercice 2019
- Autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :
Vote pour : 33
Abstention : 0
Vote contre : 0

8. Demande de subvention pour le soutien à l'animation des réseaux d'acteurs dans le cadre de la stratégie tourisme du PETR

Présenté par M. Pélissier.

Le développement du tourisme en Vidourle Camargue s'appuie sur la mise en réseau des partenaires à l'échelle de la destination qui s'opère au travers de labels ou des chartes de qualité apportant de la valeur ajoutée en matière de complémentarité et de solidarité de l'offre à l'échelle du territoire.

= besoin d'une ingénierie permanente pour les stimuler et les faire évoluer (soutien Gard Tourisme avec un agent de développement dédié)

Les réseaux de socioprofessionnels évoluent dans le cadre contraint de grilles d'engagements qui mettent en valeur les atouts de l'offre touristique en Vidourle Camargue = faire évoluer les pratiques au sein des groupes.

Le projet présenté propose :

- Un appui à la candidature « Vignobles et découvertes »
- Un soutien à la mise en œuvre des réseaux de prestataires touristiques (communication et formation)
- Un soutien à la démarche SRG Taureau de Camargue
- La mise en place d'un outil numérique d'interprétation

Types de dépenses	Montant en € TTC
Impression carte œnotourisme	2 500.00 €
Formation accueil œnotourisme	2 200.00 €
Action découverte des vins	1 000.00 €
Conception graphique dossier	1080.00 €
Conception doc écotourisme	180.00 €
Impression doc écotourisme	99.55 €
Location matériel salon	3 022.80 €
Application guidage vocal	2 500.00 €
Journée mobilisation écotourisme	2 040.00 €
TOTAL	14 822.35 €

	Taux d'aide	Montant €
FEADER (LEADER)	64 %	9 486.30 €
Autofinancement	36 %	5 336.05 €
TOTAL		14 822.35 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le projet et la liste des dépenses liée,
- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne pour l'opération citée en objet.
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

9. Candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »

Présenté par Mme Martin.

La première étape est de montrer la volonté politique du territoire par l'envoi d'un courrier (modèle joint dans la convocation) signifiant cette volonté à la DRAC Occitanie instructrice.

Cet envoi doit être suivi de l'instruction d'un premier dossier (modèle de fiche 1) et de la constitution d'un comité de pilotage dont les modalités seront exposées par la DRAC Occitanie qui met son service instructeur à la disposition du territoire candidat.

Un chargé de mission patrimoine existant déjà sur le territoire, il lui sera confié la rédaction de candidature, le montage du comité de pilotage et la relation avec les services instructeurs de la DRAC Occitanie.

Le dossier de candidature rédigé fera l'objet d'une présentation dont la date restera à fixer.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la candidature du PETR Vidourle Camargue au label « Pays d'Art et d'Histoire »,
- D'engager toutes les actions concourant à la réalisation du dossier,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

10. Candidature au label « Vignobles et Découvertes »

Présentée par M. Péliissier.

Le label « Vignobles et Découvertes » est un label national, décerné conjointement par les Ministères de l'agriculture et celui du tourisme. Il vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre touristique diversifiée et structurée.

Le label national est attribué pour 3 ans. La démarche sera animée par la mission tourisme du PETR au sein d'un comité de pilotage constitué de représentants des offices de tourisme du territoire, des syndicats viticoles, du CIVL, de Gard Tourisme et d'Hérault Tourisme.

Le comité de pilotage a pour mission de stimuler et d'encadrer le déploiement d'un plan d'actions pluri annuel. Ce plan d'action repose sur les axes stratégiques définis lors de l'action formation/mobilisation réalisée à l'échelle du PETR sous la conduite du cabinet Conseil AOC Tourisme. Le plan d'action repose sur 3 axes :

- La mobilisation des professionnels,
- La promotion,
- La commercialisation.

Le dossier de candidature devra être rédigé pour être présenté lors du prochain appel à projet national début janvier 2020.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la candidature du PETR Vidourle Camargue au label «Vignobles et Découvertes»,
- D'engager toutes les actions concourant à la réalisation du dossier,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

11. Changement de locaux du siège du PETR Vidourle Camargue

Présenté par M. Martinez.

Après plusieurs visites de locaux, la proposition de la commune d'Aimargues de location de bureaux de plein pied de 179,93 m2 (ancien bâtiment GRT Gaz), en cours de rénovation, composés de 5 bureaux, un réfectoire, une salle de réunion, 2 WC dont 1 PMR, le tout desservi par un couloir, et un parking fermé est retenue.

Le loyer proposé est de 21 600 €/an (charges comprises) soit un tarif au m2 de 10 €.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'accepter la proposition de la commune d'Aimargues au tarif indiqué ci-dessus,
- De dire que le siège du PETR Vidourle Camargue sera transféré à Aimargues sise rue Pierre Aubanel à Aimargues,
- De dire que la dépense sera prélevée à l'article 6132 de l'exercice 2019,
- D'Autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

12. Questions diverses, points d'information

Présenté par M. Martinez.

➤ Recrutements effectués :

Mme Aude FAYE sur le poste d'animatrice LEADER (mardi 23 avril) en remplacement de M. Charlier
Mme Lisette LESUEUR sur le poste de gestionnaire Europe (1er juillet max.) en remplacement du M. Haidara.

M. Martinez souhaite avec une équipe complète, un personnel proche des élus.

➤ Financements européens

LEADER = retour sur le courrier de la Présidente de Région Occitanie sur les difficultés de consommation des fonds européens.

ATI = courrier de relance envoyé à toutes les collectivités

FEAMP = contact Marie Galand

➤ Autres sujets financements 2019 :
Contrat de ruralité (Etat) : comité de pilotage début mai
Contrat territorial (Région) : comité de pilotage début mai
Demande de faire remonter les dépôts de dossiers pour un meilleur suivi.
M. Martinez prévoit un rendez-vous avec les communes pour un point sur les contrats.
M. Charlier précise qu'un mail sera adressé à tous les DGS des communes sur les intentions ou les actes de dépôt des projets pour un meilleur travail de collaboration avec le Région.

En conclusion, M. Martinez remercie M. Estève pour son accueil et invite à prendre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Fait à Vauvert le 3 avril 2019

Le secrétaire de séance
Daniel JULIEN

Le Président
Pierre MARTINEZ

